



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre de la loi de transition énergétique,

l'Union Nationale de l'Apiculture Française signe avec le Ministère de l'Environnement, une convention pour développer le programme Abeille, sentinelle de l'environnement® dans les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).



Madame Ségolène Royal, Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer a signé hier, avec l'UNAF, jeudi 19 mai 2016, une convention pour développer le programme Abeille, sentinelle de l'environnement® dans les territoires à énergie positive pour la croissance verte. Cet engagement a pour ambition de soutenir l'installation de ruches dans des territoires d'excellence de la transition énergétique et écologique.

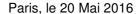
Lancé en décembre 2005, par l'Union Nationale de l'Apiculture Française, le programme national, à but non lucratif, Abeille, sentinelle de l'environnement® a pour objectif d'informer le grand public et plus particulièrement les jeunes, sur la disparition des abeilles sur notre territoire. Au travers de la signature de cette convention, l'UNAF souhaite accompagner les territoires d'excellence dans leur démarche de reconquête de la biodiversité et de sensibilisation du public à la nécessaire protection des pollinisateurs et des abeilles. Cette convention vise plus particulièrement à :

- . La reconquête de la biodiversité dans et par les territoires urbains et ruraux
- . L'arrêt de l'utilisation de pesticides et de produits toxiques dans l'intégralité des espaces verts
- . La contribution à la préservation de l'abeille domestique et des pollinisateurs sauvages, et au-delà de la biodiversité naturelle et fonctionnelle de la faune et de la flore
- . La sensibilisation du grand public à ces enjeux et la restauration du lien entre des citoyens urbains et la nature,
- . L'éducation à l'environnement
- . La réappropriation de l'environnement par les citoyens
- . La contribution au maintien de l'apiculture
- . Le déploiement de projets de plantations et reboisements (arbres et plantes mellifères)
- . S'assurer de l'existence et du respect d'un statut juridique protecteur de l'abeille et l'apiculture

L'Abeille au cœur du dispositif de protection de l'environnement Apparue avec les plantes à fleurs, l'abeille existe sur notre planète depuis plus de 80 millions d'années. Aujourd'hui, plus de 80 % de notre environnement végétal est fécondé par les abeilles, qui jouent un rôle prépondérant de pollinisateurs. Ainsi, près de 20 000 espèces végétales menacées sont encore sauvegardées grâce à l'action pollinisatrice des abeilles et près de 35% de nos ressources alimentaires et 65% de leur diversité dépendent de la pollinisation par les abeilles.









COMMUNIQUE DE PRESSE



Pourtant, aujourd'hui, après avoir survécu à tous les changements climatiques, les abeilles et les pollinisateurs sauvages sont menacés en raison de mutations profondes de l'environnement. Depuis 1995, près de 30 % des colonies d'abeilles disparaissent chaque année en France. De 1995 à 2005, la production nationale a chuté de 30 % et les importations ont triplé.

L'engagement de ces territoires à énergie positive pour la croissance verte est pour l'Union Nationale de l'Apiculture Française une étape supplémentaire de soutien de l'apiculture et de la protection des abeilles et de notre biodiversité.

A propos de l'UNAF

Créée en 1945, l'Union Nationale de l'Apiculture Française regroupe plus d'une centaine de syndicats départementaux et régionaux rassemblant plus de 20 000 apiculteurs, soit plus de 400 000 ruches. Forte de cette représentation, l'UNAF rayonne dans toute la France à travers les Fédérations et entretient des relations permanentes avec les réseaux apicoles sur tous les continents. L'UNAF est un syndicat engagé pour la défense et la sauvegarde des abeilles notamment dans la lutte contre l'utilisation de produits phytosanitaires nocifs pour elles.